

Téléchargement des formulaires sur le site : www.grandest.fr
(rubrique AIDES)

Dépôt des formulaires prioritairement par voie électronique :
artisanatdedemain@grandest.fr

ou par voie postale :

Région Grand Est - Direction de la compétitivité et de la connaissance
Place Gabriel Hoquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 3

Pour plus d'informations : agences territoriales de la Région

Agence territoriale de Charleville-Mézières/Verdun

Tél : 03 26 70 66 35
22 Avenue Georges Corneau
08000 Charleville-Mézières
44 rue du Ru - 55000 Verdun

Agence territoriale de Châlons-en-Champagne

Tél : 03 26 70 31 42
Maison de la Région
5 rue de Jéricho CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Agence territoriale de Troyes/Chaumont

Tél : 03 26 70 85 84
Hôtel de Marisy
9 rue Charbonnet 10000 Troyes
1-2 boulevard Gambetta
52000 Chaumont

Agence territoriale de Saint-Dizier/Bar-le-Duc

Tél : 03 26 70 66 53
Espace Camille Claudel
9 avenue de la République
52100 Saint-Dizier
4 rue des Romains 55000 Bar-le-Duc
(Ancienne trésorerie)

Agence territoriale de Thionville/Longwy

Tél : 03 87 31 81 57
26-34 rue du Vieux Collège
57100 Thionville

Agence territoriale d'Epinal

Tél : 03 87 33 67 14
40 Quai des bons enfants
88000 Epinal

Agence territoriale de Nancy

Tél : 03 87 33 67 30
Tour Thiers (20^e étage) 4 Rue Piroux
CS 80861 - 54011 Nancy Cedex

Agence territoriale de Metz

Tél : 03 87 33 62 33
Maison de la Région
1 Place Gabriel Hocquard
CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01

Agence territoriale de Saverne/Haguenau

Tél : 03 88 03 40 84
39 rue Saint Nicolas 67702 Saverne
84 route de Strasbourg
67500 Haguenau

Agence territoriale de Sélestat

Tél : 03 88 58 41 12
1 avenue de la Liberté
BP 70182 - 67603 Sélestat Cedex

Agence territoriale de Mulhouse

Tél : 03 89 36 90 25
4 avenue du Général Leclerc
68100 Mulhouse

Agence territoriale de Strasbourg

Tél : 03 88 15 67 63
26 b avenue de la Paix
67000 Strasbourg

ARTISANAT DE DEMAIN

DU 3 JUILLET 2017
AU 29 JUIN 2018

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Région Grand Est - Direction de la Communication - Juin 2017 - Crédits photos : Dumoulin Grand Est - Alain Giorrod - Pascal Bodez Grand Est.



La Région Grand Est mobilise 5 M€ pour améliorer la compétitivité des entreprises artisanales.

OBJECTIF

Aider les entreprises artisanales à moderniser leurs outils de production et à intégrer de nouvelles technologies.

POUR QUI ?

Entreprises immatriculées à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (hors régime micro social).

QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Projets d'investissement d'au moins 10 000 € HT répondant à au moins **un des**

2 axes suivants :

- ▶ Moderniser l'outil de production.
- ▶ Intégrer de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, impression 3D, équipement numérique, dématérialisation, digitalisation...).

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- ▶ Investissements en matériel neuf et/ou immatériel.
- ▶ Etudes de faisabilité, d'ingénierie et de conseil à l'entreprise, liées à la démarche du projet de modernisation.

Sont exclus :

- Les investissements financés par recours à la location financière sans clause de rachat,
- Les matériels d'occasion ou remis à neuf.

Le renouvellement de matériel ne sera éligible que dans le cas où ce dernier permet une amélioration significative de la compétitivité de l'entreprise.

QUELLE EST L'AIDE APPORTÉE PAR LA RÉGION ?

- ▶ Une aide pour l'investissement : subvention maximum de 30% plafonnée à **50 000 €**.
- ▶ Une aide au conseil : subvention maximum de 50% plafonnée à **15 000 €**.

Un comité de sélection sera mis en place pour étudier et sélectionner les projets répondant aux principaux critères suivants : démarche d'amélioration de la performance globale de l'entreprise ; cohérence avec la stratégie de l'entreprise artisanale et le modèle économique de l'entreprise ; diversification de l'activité de l'entreprise ; impact de l'investissement ; rayonnement national/international de l'entreprise.

QUAND ET COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?

ETAPE 1	<p>Candidature du 3 juillet 2017 au 23 mars 2018 : Formulaires de candidature à télécharger sur le site de la Région www.grandest.fr (rubrique AIDES) Adresser le formulaire à la Région par mail artisanatdedemain@grandest.fr ou à défaut, par courrier à l'adresse suivante : Maison de la Région – Direction de la compétitivité et de la connaissance Place Gabriel Hocquart – CS 81004 – 57036 Metz Cedex 1 <i>Attention, seuls les investissements réalisés après l'accusé de réception du formulaire de candidature type de la Région pourront être pris en compte.</i></p>
ETAPE 2	<p>Pré-diagnostic La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du département prend contact avec l'entreprise pour la réalisation d'un pré-diagnostic gratuit, déterminant l'éligibilité de la candidature.</p>
ETAPE 3	<p>Envoi aux entreprises retenues suite au pré-diagnostic d'un courrier validant leur candidature accompagné d'un dossier de candidature à compléter. Dates limites d'envoi des dossiers complets à la Région par mail : artisanatdedemain@grandest.fr - SESSION 1 : jusqu'au 2 octobre 2017 inclus - SESSION 2 : jusqu'au 19 janvier 2018 inclus - SESSION 3 : jusqu'au 23 mars 2018 inclus</p>
ETAPE 4	<p>Instruction des dossiers par la Région et analyse par le comité de sélection. Réunions des comités de sélection : - SESSION 1 : novembre 2017 - SESSION 2 : février 2018 - SESSION 3 : avril 2018</p>
ETAPE 5	<p>Présentation des dossiers retenus à la Commission permanente du Conseil régional pour décision d'attribution des aides de la Région selon les dates prévisionnelles suivantes : - SESSION 1 : décembre 2017 - SESSION 2 : fin mars 2018 - SESSION 3 : fin juin 2018</p>